



LUTTER CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Le Centre d'Action Laïque identifie dans les enjeux climatiques et environnementaux des vecteurs d'émancipation sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de réduction des inégalités. Le droit à un environnement sain et durable, à une alimentation de qualité, à une énergie propre et abordable et à la mobilité plus douce est un droit humain. Dans cette perspective, les communes et les provinces peuvent être des leviers d'actions positives et responsables en ce qui concerne la protection de l'environnement dans le cadre de leurs compétences.

Principes fondamentaux :

- Tenir compte des impératifs liés à la **justice climatique** pour que chaque mesure prise concilie à la fois lutte contre les atteintes à l'environnement et lutte contre les inégalités socio-économiques.
- S'engager dans la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.
- S'engager dans la protection et la restauration des habitats naturels et la biodiversité locale.

Le Centre d'Action laïque recommande de :

- Recourir à des **clauses éthiques et environnementales** (en sus des clauses sociales éventuellement déjà mises en place) **dans les marchés publics** des autorités publiques, afin d'encourager le recours aux produits et services durables.
- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics.
- Assurer la sensibilisation et l'information au sein des services publics sur la gestion des déchets afin de tendre vers le «zéro déchet» et de réduire drastiquement la production de déchets plastiques et d'objets à consommation unique.
- Renforcer les programmes de tri et de recyclage des déchets.

- Mettre en place des centres de réemploi et des ressourceries.
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la réduction des déchets et le compostage domestique.
- Créer et entretenir des espaces verts, des parcs et des sites naturels.
- Encourager la plantation d'arbres et de plantes locales dans les espaces publics et privés.
- Mettre en place des programmes de protection des espèces en danger et des écosystèmes fragiles.
- Améliorer la gestion de l'eau en réduisant les fuites et en optimisant l'usage de l'eau potable.
- Promouvoir l'utilisation de systèmes de récupération des eaux de pluie pour les usages non potables.
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de la conservation de l'eau et des ressources naturelles.
- Organiser des ateliers, des conférences et des événements sur les thématiques environnementales.
- Proposer des formations à l'environnement dans les écoles.
- Distribuer des collations saines, gratuites et «zéro déchet» dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire (potage et/ou fruits locaux et de saison).
- Installer dans toutes les écoles des fontaines d'eau.
- Supprimer la présence commerciale de distributeurs de boissons et de collations dans toutes les écoles et dans les académies de musique.
- Mettre en place des conseils consultatifs environnementaux incluant des citoyens, des experts et des représentants d'associations.
- Établir des partenariats avec les entreprises pour développer des initiatives écoresponsables.